

INETUM Licenciements économiques déguisés ? une préoccupation majeure

Solidarité - Les syndicats actifs auprès des salariés et inquiets de la situation présentée ci-dessous ont décidé de faire une déclaration commune

L'inquiétude des salariés grandit face à la multiplication des licenciements et départs forcés au sein d'Inetum. Des salariés de tous les domaines de métier, y compris les consultants en intercontrat, sont touchés par ces départs. Les retours alarmants que reçoivent **nos organisations syndicales** soulignent l'urgence d'une action immédiate pour résoudre cette situation préoccupante.

Cette situation est préoccupante d'une part parce que les départs sont anormalement nombreux (sur toute la France) mais aussi par l'utilisation par certains managers de certaines pratiques illégales.

Les licenciements forcés : une pratique croissante

La pratique des licenciements forcés semble prendre de l'ampleur chez Inetum. Ces licenciements, souvent réalisés sans préavis, sans justification suffisante et pour des raisons mensongères, laissent les salariés dans une situation de précarité et d'incertitude. Cette tendance inquiétante ne se limite pas à un secteur précis ou à un type de poste spécifique ; elle touche tous les niveaux de l'entreprise.

Les consultants en intercontrat sont particulièrement vulnérables. En période d'intercontrat, ces professionnels se retrouvent sans mission spécifique, ce qui les expose davantage aux décisions de licenciement arbitraires.

Pourtant, leur expertise et leur disponibilité sont essentielles pour répondre aux besoins futurs de l'entreprise. Les licencier de manière indélicade, sans motif valable, non seulement nuit à leur carrière, mais prive également l'entreprise de compétences précieuses.

Des témoignages alarmants

Nos organisations syndicales rapportent des cas de licenciements qui se multiplient à un rythme alarmant. Ces témoignages montrent une tendance inquiétante où les droits des salariés ne sont pas respectés. Les processus de licenciement manquent souvent de transparence, et les motifs invoqués sont parfois flous ou injustifiés. **Cette situation crée un climat de peur et d'incertitude au sein de l'entreprise, affectant la motivation et la productivité des employés restants.**

Cette situation ne concerne pas uniquement les salariés de l'entreprise en intercontrat

Il est crucial de noter que ce problème ne se limite pas aux consultants en intercontrat. Tous les secteurs de notre société sont touchés par ces pratiques de licenciement. Nos élus rapportent des cas de salariés contraints de quitter leur poste de manière précipitée, souvent sans possibilité de défense adéquate.

Les revendications de nos organisations syndicales

Face à cette situation alarmante, les organisations syndicales diffusant cet article unissent leur voix pour demander des explications et des mesures correctives immédiates. Il est impératif que la direction de l'entreprise prenne conscience de l'ampleur du problème et s'engage à rétablir un climat de confiance et de respect des droits des salariés. Les organisations syndicales diffusant cet article demandent à la direction de mettre immédiatement fin à ces pratiques et ces départs injustifiés.





Juillet 2024

La CFDT réclame :

1. **Une transparence et équité dans les processus de licenciement :** Les décisions de licenciement doivent être justifiées par des motifs clairs et légitimes, et les salariés concernés doivent avoir la possibilité de se défendre de façon adéquat.
2. **Une protection renforcée pour les consultants en intercontrat :** Des mesures spécifiques doivent être mises en place pour protéger les consultants en période d'intercontrat, afin de reconnaître leur valeur et leur importance pour l'avenir de l'entreprise.
3. **Un dialogue social et concertation :** Il est essentiel de rétablir un dialogue constructif entre la direction et les représentants syndicaux pour garantir que les préoccupations des salariés soient entendues et prises en compte dans les décisions stratégiques. **Nous demandons à avoir les chiffres sur les départs, les motifs, en cas de rupture conventionnels savoir qui est à l'origine de la rupture, en cas de licenciement le nombre par type (faute grave...) les raisons invoquées, le nombre de transactions**

Dialogue sur les process à mettre en place pour :

La situation actuelle des licenciements au sein de notre entreprise est une réelle source de profonde inquiétude. Il est impératif que des mesures soient prises immédiatement pour mettre fin à ces pratiques et rétablir un environnement de travail juste et respectueux. Nous appelons la direction à écouter les témoignages des salariés et à agir en conséquence pour garantir la stabilité et la sérénité de l'ensemble de l'organisation. Seule une réponse rapide et adéquate permettra de restaurer la confiance et d'assurer un avenir serein pour tous les membres de notre entreprise.



Rappel des règles de droit

1. Faites appel à vos élus : c'est **mettre en place un mécanisme de recours** efficaces.
2. Ne restez jamais seul face à une situation de ce genre
3. On vous propose une transaction alors que vous 'n'avez pas reçu de lettre de convocation ?

La transaction est une convention écrite, passée entre un salarié et son employeur, afin de régler les conséquences, notamment, de la rupture du contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD).

Les transactions sont valides à condition de respecter certaines règles. Leur contenu doit faire ressortir notamment l'existence de concessions réciproques des parties.

Non, une transaction ne peut pas avoir pour objet de mettre fin à un contrat de travail.

En effet, la transaction ne constitue pas un mode de rupture du contrat de travail mais est négociée afin d'éviter les contestations. Elle ne peut intervenir qu'une fois la rupture du contrat devenue définitive.

Ainsi, après avoir rompu le contrat de travail, dans le cadre d'un licenciement par exemple, les parties vont pouvoir négocier cette convention. Le but est de mettre fin à une contestation née ou de prévenir une contestation à naître (C. civ., art. 2044 et suivants). Le différend réel ou potentiel peut être né à l'occasion de l'exécution du contrat de travail (sanction injustifiée, non-paiement des heures supplémentaires, etc.) ou lors de la rupture (conséquences financières, irrégularité de la procédure, etc.).

Consultez notre quizz juridique sur notre site internet pour en savoir plus ...



Juillet 2024

Posez-nous vos questions et réclamations, nous les transmettrons directement à la Direction

Le Comité Social et Économique est l'instance qui aborde avec la Direction les points concernant les questions de Santé et Sécurité, les points économiques ainsi que l'organisation générale de l'Entreprise. Cette instance permet également aux élus de porter les questions et réclamations des salariés. Chaque mois, lors des réunions plénières entre la Direction et les élus, la CFDT relaie de façon anonyme (si vous le demandez) vos questions et réclamations.



Contactez vos représentants CFDT (liste en dernière page) et posez vos questions. Elles seront directement relayées à la Direction, et même mises à l'ordre du jour du CSE si besoin, et nous vous rendrons compte sitôt la réunion terminée.

Intervention de M. Da Sola

Les élus de toutes organisations

M. Da Sola s'est engagé sur la mise en place une commission de suivi pour chacun des 3 projets filialisation Software, aménagement du Stories et création de 2 filières assistants de gestion.

Carve out / filialisation Software :

Commission de suivi : hebdomadaire jusqu'à la fin du mois de juillet
Commission maintenue jusqu'à l'autonomie complète d'Inetum Software et CLEVA SAS,
Accompagnement par un expert (ADECO Expertise)

Adaptation des locaux de Stories :

Commission de suivi : hebdomadaire jusque fin juillet, mensuelle jusqu'à la fin de l'année
Visite des locaux y compris durant les travaux à la demande des membres de la commission :
Rapport de conformité à la fin des travaux
Accompagnement par ISAST pris en charge par la Direction pour vérification de la prise en compte des alertes (dysfonctionnements sécuritaires et non-conformités d'aménagements relevées par ISAST)
Etude acoustique au 6ème étage B2

Création de deux filières pour les assistant(e)s de gestion :

Commission de suivi bimensuelle jusqu'à la fin de l'année
Accompagnement par Syndex pris en charge par la Direction Une nouvelle consultation sur la partie filière ADV sur la mise en œuvre du projet dans la mesure où vous avez été consultés sur le principe du projet jusqu'à présent
Présentation de la méthodologie de déploiement du site pilote
Présentation du calendrier de déploiement et de consultation du CSEC étape par étape

Une conclusion ; nous sommes plus forts ensemble. Une conclusion déjà vite oubliée par quelques-uns.

Suite judiciaire....



Juillet 2024

Connaitre vos droits



Convention Collective dispose que

Article 11.2 : Frais de déplacement, :

Les déplacements hors du lieu de travail habituel (chez un client, sur un site de l'entreprise...) nécessités par le service ne doivent pas être pour le salarié l'occasion d'une charge financière supplémentaire ou d'une réduction de la rémunération.

train et bateau :

2e classe ou confort équivalent pour les ETAM,
1e classe ou confort équivalent pour les ingénieurs et cadres.

Contactez vos correspondants CFDT en cas problème

DES NOUVEAUX A LA CFDT

Nous sommes heureux de vous présenter nos deux candidats au mandat de Délégués Syndicaux chez Software : Julie Machado et Gérald Baes





Juillet 2024

Ça se passe en Ile de France

Nous proposons, nous organisons, nous négocions, nous collaborons, nous gérons l'après... et surtout nous vous faisons plaisir ! La CFDT est composée d'une équipe ouverte et collaboratrice, toujours dynamique et positive. Notre motivation est sans faille. Sommes-nous seuls ? Jamais et heureusement !

Arbre de Noel



Le projet de l'arbre de Noël est porté cette année par Ibrahima Badiane. La date est le 14 décembre et les inscriptions débutent, alors inscrivez-vous !



Duplex
Paris



Belle réussite et belle soirée ! N'oubliez pas de donner vos impressions et vos idées/envies pour l'an prochain !!



Stories

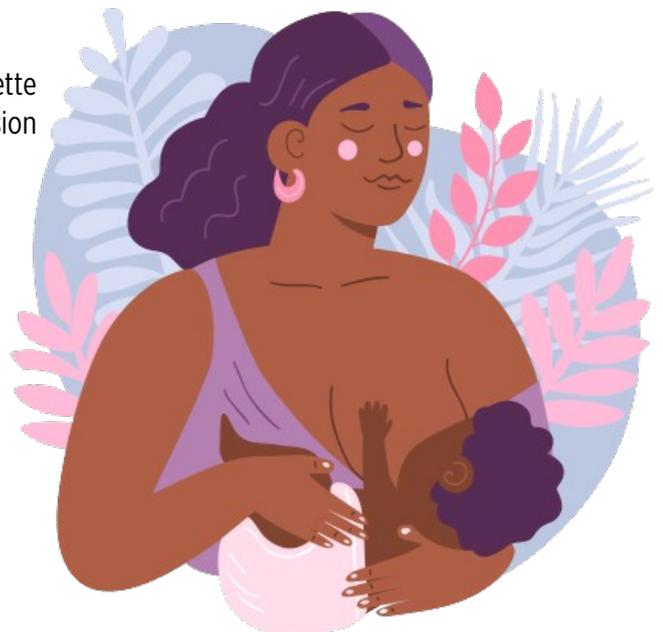
Salle d'allaitement : Belle victoire pour les salariées à Stories !!

Nous savons gré à Mme Ève Royer DRH France d'avoir soutenu cette décision. Nous savons que c'est grâce à cette écoute, sa compréhension du besoin que cela a été possible.

Cependant, sans être ingrats – très loin de là – nous ne serons réellement satisfaits que lorsque tous les sites comptant un minimum de 100 femmes disposeront aussi d'une salle d'allaitement. Il n'est pas normal que cette salle soit à disposition seulement à Paris.

Nous continuerons donc à réclamer la mise à disposition de salles permettant aux femmes qui en font le choix de tirer leur lait dans des conditions d'intimité et de santé acceptables (stockage du lait dans un frigo, point d'eau pour nettoyer le matériel...).

A bon entendeur !





Juillet 2024

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES CLEVA

VOTE POUR LES REPRESENTANTS DES SALARIES AU CSE

Le premier tour des élections est prévu du jeudi 1^{er} septembre au lundi 16 septembre.
Date limite de réception des candidatures 26 août 2024 à midi.



ET SI VOUS ETIEZ CANDIDAT ?

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Cfdt:

VOUS SOUHAITEZ VOUS INVESTIR ET FAIRE CHANGER LES CHOSES CAR :

- Cfdt:** Vous voulez améliorer vos conditions de travail et celles de tous vos collègues.
- Cfdt:** Vous voulez participer au développement des activités et prestations sociales.
- Cfdt:** Vous voulez proposer des solutions, de nouvelles activités, un autre point de vue.
- Cfdt:** Vous voulez agir sur les sites pour le plus grand nombre.
- Cfdt:** Vous voulez être acteur, et non spectateur, du dialogue social avec la Direction.
- Cfdt:** Vous voulez vous former pour accompagner vos collègues aux entretiens et les aider/les conseiller au quotidien.
- Cfdt:** Vous voulez agir pour améliorer le pouvoir d'achat
- Cfdt:** Vous voulez que soit maintenu l'employabilité, garder le sens du travail et challenger le contenu du travail

CONTACTEZ – NOUS ! ADHÉREZ

<https://inetum.cfdt-online.fr>





Juillet 2024

LES VALEURS DE LA CFDT

Cinq valeurs qui font de l'homme le véritable acteur de ses choix de vie, pour construire un monde plus équitable et durable avec la CFDT.

L'Autonomie

L'indépendance de pensée et d'action de la CFDT ne peut se concevoir si la CFDT est tributaire de ressources extérieures. C'est pourquoi, nous revendiquons un syndicalisme d'adhérents. Par leurs cotisations, les membres garantissent l'indépendance financière de la CFDT et de fait, lui donnent les moyens de son autonomie.

La Démocratie

La démocratie est au cœur de la CFDT et de notre sigle. Nous la concevons comme un droit fondamental à l'expression et comme une démarche de participation à la prise de décision. Laïque, la CFDT rassemble ses adhérents et militants dans une dynamique de débat permanent, au-delà de toutes différences d'origine, de nationalité, de confessions religieuses, de sexe, et bien sûr d'opinion. De même, au sein de l'entreprise et de la société, la démocratie doit garantir à tous la possibilité d'être acteur de l'amélioration de ses conditions de travail et de vie.

L'Emancipation

Tant individuelle que collective, l'émancipation est pour nous un droit inaliénable, celui de diriger sa vie. Le respect de la dignité et de la liberté s'impose dans l'entreprise et dans la société afin que chacun et chacune puisse satisfaire ses besoins personnels et professionnels, matériels et intellectuels.

L'Indépendance

La CFDT estime nécessaire de distinguer ses responsabilités de celles de l'Etat, des partis politiques et de toutes religions. Elle effectue un diagnostic critique et autonome de notre société et de l'entreprise. Elle détermine elle-même son champ d'action pour impulser ou infléchir les décisions gouvernementales ou patronales.

La Solidarité

Être solidaire, c'est faire le choix de l'entraide pour défendre les droits de tous, au-delà des corporatismes. Solidarité au sein de l'entreprise, bien sûr, mais également entre les salariés et les demandeurs d'emploi, entre les jeunes et les anciens, entre les hommes et les femmes, et plus généralement entre les peuples, pour lutter contre toutes les formes d'exclusions, d'inégalités et de discriminations.



Vos contacts CFDT ne sont pas des noms dans une liste. Ce sont des élus engagés à vos côtés



Ibrahim Badiane

Délégué Syndical Central Adjoint

cfdt.inetum.ibrahima@gmail.com
06.72.43.42.52

Secrétaire du CSE IDF
Commission Economique



Consuelo Feliu-Llombart

Ile de France

Déléguée Syndicale
cfdt.inetum.consuelo@gmail.com



Zahira Maouche

Ile de France

Déléguée Syndicale
zahira.cfdt@yahoo.com
07.63.62.31.76

Secrétaire adjointe au CSEC
Commission environnement



Jean-Marc Freulard

Ile de France

Délégué Syndical
jeanmarc.freulard.cfdt@gmail.com
06.52.12.24.39

Trésorier au CSE IDF



Éric Castelain

Délégué Syndical Central

eric.castelain.cfdt@gmail.com
07.67.09.18.38

Commission Economique
Commission Egalité Professionnelle
Suivi participation
Commission formation



Flavien CID

Grand Ouest

Délégué Syndical
flavien.cid.cfdt@gmail.com
06.12.21.09.56

Membre de la CSSCT
Commission environnement



Christel Boudinot

Grand Ouest

Déléguée Syndicale
christel.boudinot.cfdt@gmail.com
06.20.50.19.06



Adhérez

Cfdt:



Didier Pousson

Sud-Ouest

Délégué Syndical
cfdt.inetum.sudouest@gmail.com



François Costes

Sud-Ouest

Délégué Syndical
francois.costes@laposte.net
06.63.68.32.42

RS au CSE Central



Christophe Simon

Méditerranée

RSS
cfdt.inetum.mediterranee@gmail.com



Philippe Buges

Nord

Délégué Syndical
cfdt.inetum.rs.csec@gmail.com
06.73.32.81.27

Commission Egalité professionnelle
Commission Formation
Suivi ARTT



Christelle Ribeiro

Nord

Déléguée Syndicale
cfdt.inetum.nord@gmail.com

Commission Egalité professionnelle
Commission économique



Chantal Murat

Nord

Déléguée Syndicale
cfdt.inetum.nord@gmail.com
06.31.09.77.28



Pascale Lefebvre

AURA

Déléguée Syndicale
pascale.lefebvre.cfdt@gmail.com
06.51.95.92.74

Référents harcèlement et agissements sexistes

Ile de France : Christophe Pointeau **06.26.03.93.17**
Software : Catherine Laboue-Goumy **03.26.84.36.57**
Nord : Chantal Murat **06.31.09.77.28**

Elu à la CSSCT Central : Jean Domingos